



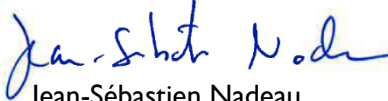
**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Normandin, que le 9 mars 2026, à 20 h, sera tenue une séance publique extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

- Sur le lot 3 307 537 du chemin Alfred-Villeneuve, permettre l'implantation d'une serre se prolongeant sur deux municipalités distinctes, alors qu'il n'existe aucune disposition à cet effet dans la réglementation actuelle.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 20<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2026.

  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 20 février 2026, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018

En foi de quoi, je donne certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

  
Jean-Sébastien Nadeau